

Les usagers du port de Centuri font sonner la corne de brume

Ils menacent de faire la grève de la taxe d'amarrage si les travaux de sécurisation de la jetée et l'installation de divers équipements portuaires ne sont pas assurés. Propriétaire, le conseil départemental assure faire au mieux

Malgré le décor de carte postale et la renommée que lui confère sa vocation de village à langoustes, le port-abri de Centuri commence à se retrouver dans la nasse. Ses occupants, pêcheurs et plaisanciers, qui louent un anneau à l'année, menacent de ne pas payer leur redevance à cause d'un mauvais état de la jetée, de l'invasion chronique des posidonies et d'un défaut d'équipements qui perdurent depuis des années.

L'avertissement émane du Cluppipp, un sigle borborygmique qui signifie comité local des usagers permanents des installations de plaisance portuaire. Peuvent y adhérer les titulaires d'un contrat d'amarrage supérieur à six mois, la condition juridique pour avoir le statut d'usager.

En ce moment, le port abrite une petite centaine d'embarcations. Et sur les 41 usagers, 15 sont membres du comité local. Claude Luquet, leur porte-parole, monte au créneau pour sensibiliser l'opinion avant la prochaine saison estivale et, plus encore, le propriétaire des lieux, le conseil départemental de la Haute-Corse.

"Tout ou presque reste à faire"

Pour le port de Centuri, le 17 juin 2016 est une date charnière. Avant, les bateaux

y étaient amarrés sans droit ni titre. Les seuls vraiment légitimes étant la dizaine de patrons-pêcheurs dont l'activité professionnelle se développe sous l'égide de la prud'homie.

Mais depuis, il est géré dans le cadre d'une délégation de service public, la première, votée par le conseil départemental en faveur de la commune. D'une durée d'un an à titre expérimental, elle est appelée à être renouvelée avant le mois de mai par le truchement d'un appel d'offres et, cette fois, le bail sera de cinq ans.

"La commune, explique Claude Luquet, a pris début juillet, le port en l'état mais, comme le prévoient les textes, les services du département, étaient censés avoir établi un état des lieux et réalisé à sa charge, des travaux préalables qui auraient dû être intégrés dans la convention de DSP. Aujourd'hui, tout ou presque reste à faire."

Il s'agit de restaurer une partie de la jetée qui s'est effondrée avec des blocs entiers tombés à l'eau, remplacer la chaîne mer (120 000 euros) rouillée et usée jusqu'à la corde (elle consolide l'amarrage côté bassin), procéder au dragage des bassins envahis par les posidonies, un phénomène récurrent depuis que l'allongement de la jetée a modifié la courantologie, sécuriser la circulation piétonne sur les quais.

Sans même parler de la station de lavage, des points d'eau et d'alimentation électrique qui sont, eux, à la charge de la commune gestionnaire.

"En l'absence d'une jetée sûre d'accès, d'équipements et de prestation de service, le coût de l'amarrage, équivalent à celui des ports normalement pourvus, a été plus ou moins bien accepté par les plaisanciers qui y ont vu l'expression d'un rapport de force plutôt que la juste contrepartie d'un protocole commercial ordinaire."



Le port de Centuri dédié à la pêche et à la plaisance a une jetée à sécuriser, un bassin envahi par les posidonies et des équipements qui font défaut. Beaucoup d'argent y a été déjà investi par le Département de la Haute-Corse mais il en faut encore...

/ PHOTO ALAIN CAMOIN

Un arrêté de "péril imminent"

Le nouveau comité des usagers devrait en théorie, siéger au sein du conseil portuaire départemental, toujours consulté par le conseil départemental sur la politique de développement et tarifaire du port. Il a adressé le 2 janvier dernier, une lettre au président du département pour demander la tenue d'une réunion exclusivement dédiée au port de Centuri. Le maire de la commune, dont la gestion du port a rapporté environ 40 000 euros en 2016, est grosso modo sur la même longueur d'onde.

David Brugioni avait, lui, aussi sollicité l'organisation d'une séance de travail en octobre 2016 : "Cette situation n'est pas nouvelle. Il y a des travaux à entreprendre et des équipements à installer. Je suis convaincu que le conseil départemental en a bien conscience, comme nous avons conscience que les in-

vestissements à engager sont importants. Nous demandons au moins un engagement formel et un calendrier avant le printemps, date du renouvellement de la convention de service public. Si ce n'était pas le cas, nous envisageons de remettre en cause la DSP. Si rien ne bouge, je ne sais pas s'il y aura d'autres candidats, publics ou privés, à la concession."

En ce qui concerne la jetée qui s'est dégradée, le propriétaire a dépêché un bureau d'études. En attendant la reprise du chantier, (les premiers travaux remontent à plus de vingt ans) la jetée pose un problème de sécurité.

Le maire a pris à la fin de l'année dernière, un arrêté de "péril imminent" qui lui donne un abri juridique. Nécessaire, mais pas suffisant pour faire vivre économiquement, ce joyau du patrimoine maritime de la Corse.

JEAN-MARC RAFFAELLI
jmr Raffaelli@corse-matin.com



Des blocs entiers de la jetée se sont détachés et certains ont basculé dans la mer.

/ DOCUMENTS CORSE-MATIN

LE CHIFFRE
1,2

C'est en million d'euros ce que le département a déjà engagé au cours des trois dernières années pour le port de Centuri.

Le département en mode marinière met les bouchées doubles

La pêche aux informations auprès du conseil départemental a été fructueuse.

Le port de Centuri a fait l'objet de plusieurs actions au cours des trois dernières années. Ainsi, près de 800 000 euros ont été engagés pour l'aménagement des quais (couronnement en pierre, dallage, murets, éclairage public, etc.) et leur renforcement. De même, près de 200 000 euros ont été consacrés au nettoyage avec l'extraction de 1 500 m³ de feuilles mortes de posidonie. "Une étude de courantologie a été réalisée pour comprendre les raisons de l'accumulation fréquente de posidonies mortes dans le port et ainsi d'y remédier."

Chacun sait, les écologistes en tête, que les herbiers de posidonie, essentiels pour la préservation de l'écosystème marin, sont hautement protégés

au niveau international. Aussi, le département a-t-il adhéré au projet Seditera relatif à la réutilisation des sédiments non immergeables.

"Le port de Centuri sera le fer de lance de notre action dans le cadre de ce programme Interreg-Marittimo. L'objectif est ciblé sur la gestion des éléments extraits lors des dragages qui sont onéreux." Mais l'accès aux fonds européens est désormais possible.

En attendant, la prochaine opération de dragage fait l'objet d'une demande de dérogation auprès du ministère de l'Environnement. La collectivité attend une réponse la plus prompte possible.

D'autres actions sont en voie de concrétisation. Les "désordres" observés depuis plusieurs mois sur la partie de la jetée créée en 1995 ont généré une inspection subaquatique qui a débou-

ché sur un rapport remis le 18 octobre dernier. Il a été notamment relevé une fissure horizontale sur toute la longueur, des vides importants susceptibles d'entraîner un affaissement du quai et, côté mer, de nombreuses fissures produites par les poussées exercées par les vagues.

Les travaux de réparation consistent à créer une butée de pied, restructurer l'enrochement et combler les cavités. Ils se déploieront en trois phases : urgente, à court terme (moins de six mois) et à moyen terme (dans les trois ans).

S'agissant de la chaîne mer et plus généralement, de la remise en état des éléments d'amarrage, le marché sera lancé avant le printemps. Au total, les investissements s'élèveront à près de 700 000 euros.

J.-M. R.